**BAPP – étude aspects fiscaux et TVA**

**Secteur B2B**

**Aspects spécifiques à couvrir :**

**Programmes de fidélisation (loyalty programs)**

Ex. Qu’en est-il avec des points/bons d’épargne, chèques cadeaux ? Est-ce lié à un montant maximal ? Frais d’envoi inclus ou exclus ? Faut-il faire une déclaration du cadeau (épargné) ?

Y a-t-il des différences entre un cadeau reçu par fidélisation par rapport à un cadeau d’affaire au niveau de la déductibilité fiscale, TVA ?

**Primes (premiums)**

Une prime est quelque chose que les gens obtiennent gratuitement lors de l'achat d'un produit. Il s'agit d'un petit cadeau qui tente d'influencer le comportement des consommateurs et d'accroître la notoriété d'une marque ou d'une entreprise.

Quelle est la valeur maximale d’une prime ?

Y a- t-il un rapport direct et règlementé entre la valeur d’une prime et la valeur du produit vendu ?

Quelle est la règlementation pour obtenir la déductibilité fiscale, TVA pour des primes ? (personnalisation obligatoire logo, marque ?)

**Cadeaux d’affaires**

Les aspects de cette rubrique sont déjà partiellement couvert par le document Deloitte. Concernant les cadeaux d’affaires, dans le document Deloitte, il n’y a pas mention que ceux-ci doivent être marqué de façon permanente du nom de la société offrant le cadeau afin que ce soit fiscalement déductible ? D’après-nous il faut un marquage, point important à contrôler.

Egalement à partir de quel montant (coût) un article qu’on donne en cadeau est-il considéré comme cadeau d’affaire par rapport à un article publicitaire ?

Y a-t-il une différence concernant la déductibilité fiscale et TVA si le cadeau est donné à un membre du propre personnel par rapport à un client ou partenaire externe ?

Quelle est la valeur maximum que l´on peut accepter en cadeau d´affaires par an/personne sans devoir le déclarer ?

Sous quelle forme doit être la somme supérieure au minimum declarée ?

Y a t´il des maximum différents par secteur d´activité ?

Y a t´il une différence entre les produits Europeens et les produits asiatiques?

Y a t´il une législation specifique pour les produits Eco ?

**Articles publicitaires**

Jusqu’à quel montant peut-on déduire fiscalement un article publicitaire ? Idem pour la déduction TVA ? Dans l’étude Deloitte, on dit que le “nom de la société qui l’offre soit mentionné de façon permanente et lisible” . A vérifier, car dans bien des cas, les articles publicitaires ne sont pas nécessairement marqué du nom de la société, mais aussi d’une marque, d’un logo, d’un slogan publicitaire, d’un site internet, d’un hashtag…

… “qu’ils ont une valeur réduite”= à quel montant est assimilé cete mention.

… “à grande échelle” = comment quantifier cela ?

… “ et qu’il s’agit d’articles de consommation” – que faut-il comprendre ? Qu’il s’agit exclusivement de produits alimentaires ?

* Quelle est la valeur maximum que l´on peut accepter en cadeau d´affaires par an/personne sans devoir le déclarer ?
* Sous quelle forme doit être la somme supérieure au minimum declarée ?
* Y a t´il des maximum différents par secteur d´activité ?

Y a t´il une différence entre les produits Europeens et les produits asiatiques?

Y a t´il une législation specifique pour les produits Eco ?

**Question spécifique règlementation TVA (d’un fournisseur étranger)**

A -> Fournisseur Allemagne

B-> Distributeur Belge (client, qui achète chez A)

C-> Client final B2B Hollandais (client qui achète chez B)

Lorsque dans ce cas A livre directement à C (donc d’Allemagne en Hollande), est-il correct que B doit facturer à C le montant net, SANS TVA ? Le fournisseur en question entend souvent de clients revendeurs qu’en pratique la TVA est souvent facturée….

Quelques liens trouvés pour recouper des infos :

<https://www.bdo.be/fr-be/actualites/2017/des-regles-plus-strictes-pour-la-deductibilite-de-la-tva-des-produits-%C2%AB-gratuits-%C2%BB>

<https://www.sbb.be/nl/magazine/relatiegeschenken-fiscaal-aftrekken-50-helemaal>

<https://www.sbb.be/nl/magazine/wanneer-zijn-geschenken-en-gratis-goederen-btw-en-fiscaal-aftrekbaar>

<https://www.certifisc.be> › nieuws › zijn-relatiegeschenken-fiscaal-aftrekbaar

<https://www.ab-consult.be/artikels/fiscaliteit/wat-zijn-de-fiscale-implicaties-van-het-geven-van-een-relatiegeschenk-83/>